

## Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du jeudi 10 avril 2014 à 20 h 15

**Présents** : Mmes MM. Michel DARNAUD, Maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, David BONNET, Adjoint, Catherine NALPOWIK, Frédéric SOUBEYRAND, Huguette JOLIVET, Lydia HOUDELET, René VERGNES, Anaïs DEGREEF, Colette BUTTARD, Pascal MARCHANDIAU.

**Absents excusés** : Mme Catherine SOUBEYRAND, M. Sylvain MAURIN, M. Philippe TERRY.

**Pouvoirs** : Mme Catherine SOUBEYRAND a donné pouvoir à Mme Lydia HOUDELET, M. Sylvain MAURIN a donné pouvoir à M. Frédéric SOUBEYRAND, M. Philippe TERRY a donné pouvoir à M. Jean-Pierre VIVIER.

**Secrétaire de séance** : Mme Lydia HOUDELET.

Début de réunion : 20H30

Monsieur le Maire remercie les personnes extérieures présentes et explique les règles de prise de parole.

Monsieur le Maire présente les adjoints et les différents conseillers municipaux. Le quorum est atteint avec 12 personnes présentes et 3 représentées.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si les différents votes s'effectueront à main levée ou à bulletin secret : A l'unanimité, la main levée est acceptée.

### **Désignation des délégués dans les organismes extérieurs :**

#### **Syndicat des Eaux de Cance-Doux :**

Le conseil municipal a désigné par 15 voix pour :  
M. Michel DARNAUD, M. René VERGNES, 2 délégués titulaires.

#### **SIE (Syndicat Intercommunal d'Electrification) d'Etables :**

Le conseil municipal a désigné par 15 voix pour :  
M. Michel DARNAUD, M. Sylvain MAURIN, 2 délégués titulaires,  
M. Pascal MARCHANDIAU, M. Philippe TERRY, 2 délégués suppléants.

#### **Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse Ecole Départementale :**

Le conseil municipal a désigné par 15 voix pour :  
Mme Huguette JOLIVET, déléguée.

#### **CNAS (Comité National d'Action Sociale) :**

Mme Isabelle BOBICHON ( secrétariat) est déléguée du personnel.  
Le conseil municipal a désigné par 15 voix pour :  
Mme Catherine NALPOWIK, déléguée élu.

#### **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :**

Monsieur le maire rappelle qu'il est président de droit et que cet organisme doit comporter un nombre identique de représentants du conseil municipal avec sept citoyens qui seront désignés par arrêté du maire.

Le conseil municipal a désigné par 15 voix pour :  
Mme Anaïs DEGREEF, Mme Huguette JOLIVET, Mme Lydia HOUDELET, Mme Colette BUTTARD, M. Frédéric SOUBEYRAND, M. René VERGNES, M. Pascal MARCHANDIAU.

#### Correspondant Défense :

Monsieur le Maire explique que le correspondant défense est en prise directe avec le Délégué Militaire Départemental.

Le conseil municipal a désigné par 15 voix pour :  
M. Frédéric SOUBEYRAND, délégué.

#### ASL (Association Syndicat Libre) d' Irrigation de VION :

Monsieur le Maire informe que la commune étant titulaire d'une bouche sur le terrain communal lieu-dit « Barry » à proximité de la station d'épuration il y a lieu de désigner un représentant.

Le conseil municipal a désigné par 15 voix pour :  
M. Jean-Pierre VIVIER, délégué.

#### Constitution des commissions Communales :

Chacune de ces commissions a à sa tête le maire président, d'où la nécessité de nommer un vice-président pour chacune d'elle, lequel peut convoquer et animer la commission hors de la présence du maire.

#### Commission des finances :

Le conseil municipal a désigné par 15 voix pour :  
Vice-président : **M. JP LEGER**, Membres : M. JP VIVIER, M. R VERGNES, M. F SOUBEYRAND,  
M. S MAURIN.

#### Commissions des travaux, urbanisme, marchés publics, assainissement, cimetière :

Le conseil municipal a désigné par 15 voix pour :  
Vice-président : **M. JP VIVIER**, Membres : M. JP LEGER, M. S MAURIN, M. P MARCHANDIAU.

#### Communication, Bulletin Municipal, Site Internet :

Le conseil municipal a désigné par 15 voix pour :  
Vice-président : **M. D BONNET**, Membres : Mme I HOUDELET, Mme A DEGREEF, M. R VERGNES.

#### Affaires scolaires et Sociales :

Le conseil municipal a désigné par 15 voix pour :  
Vice-présidente : **Mme C SOUBEYRAND**, Membres : Mme L HOUDELET, Mme A DEGREEF, Mme H JOLIVET.

#### Vie culturelle, Associations, Jeunesse et Personnes Agées :

Le conseil municipal a désigné par 15 voix pour :  
Vice-présidente : **Mme C SOUBEYRAND**, Membres : M. D BONNET, Mme A DEGREEF, Mme C BUTTARD, Mme F SOUBEYRAND,  
M.P TERRY, Mme L HOUDELET.

#### Sécurité Plan Communal de Sauvegarde (en cours d'élaboration) :

Le conseil municipal a désigné par 15 voix pour :  
Vice-président : **M. JP VIVIER**, Membre : M. JP LEGER.

### Délégations d'attributions du conseil municipal au maire :

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale,

Le conseil municipal décide par 15 voix pour :

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant maximum de 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget communal ;

. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal ;

. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

Les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

### Délégation de fonctions aux adjoints :

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation aux adjoints par arrêté du maire.

1<sup>er</sup> adjoint : Personnel Communal, Assainissement, Travaux et affaires générales.

2<sup>ème</sup> adjoint : Finances, Budget et Urbanisme.

3<sup>ème</sup> adjoint : Affaires Scolaires et Sociales.

4<sup>ème</sup> adjoint : Culture, Associations, Communication.

Il peut y avoir « croisement réciproque » de signature entre n° 1 et n° 2, ainsi qu'entre n° 2 et n° 3.

### Indemnités de fonction du maire et des adjoints :

(application des articles L 2123-20 à L. 2123-24-1 du CGCL)

Le conseil municipal décide par 15 voix pour :

De fixer les indemnités comme suit :

Maire : soit 31 % de l'indice 1015. (1178,46 € brut mensuel),

Chacun des Adjoints : soit 8,25 % de l'indice 1015 (313,62€ brut mensuel).

Projet de rénovation énergétique type BBC (Bâtiment Basse Consommation) du bâtiment scolaire avec création d'une chaufferie automatique au bois granulé :

Le précédent conseil municipal avait voté une opération d'isolation extérieure de l'école avec renouvellement de la chaudière par une chaufferie granulé bois. Second adjoint JP LEGER, développe le projet avec les contraintes et ses atouts.

Face à l'urgence du bouclage de ce projet imposée par les différents services administratifs, compte tenu de l'incertitude de l'attribution de la subvention de l'état (variable et maximum 87 000 €), prenant en considération l'hostilité d'une grande partie de la population à la dénaturation de l'aspect du bâtiment scolaire (isolation extérieure avec façade lisse), le CM procède à un tour de table à l'issue duquel est décidé de voter à bulletin secret afin de décider si le projet en l'état est maintenu ou non.

Résultat : 15 votants - 15 exprimés – 15 NON.

Dans les mois à venir le Conseil Municipal étudiera un nouveau projet, priorité étant donnée à l'isolation intérieure.

Questions diverses :

\* La question de la coupure de l'éclairage public est en cours de réflexion avec recherche d'autres pistes.

Fin de réunion : 23h00.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève à séance.

VION, le 15 avril 2014.

Le Maire,

Michel DARNAUD

